

# Quoi de neuf ?



ZOOM SUR...

**Des locataires exceptionnelles****Fidélité locataires : 64 ans de bonheur !!**

Le mercredi 21 juin dernier, jour de l'été, nous avons eu la chance de pouvoir partager un instant de vie avec Thérèse, l'une de nos locataires, installée dans son logement depuis le 1<sup>er</sup> mars 1959.

64 ans après avoir posé ses valises, elle n'a jamais quitté la Résidence du Château (construite en 1958) à Albertville.

Cette rencontre surprise, qui s'est déroulée en compagnie de ses 3 filles, fût l'occasion pour elle de nous faire profiter de nombreux souvenirs heureux dans le logement, mais aussi de nous faire écho des moments partagés entre voisins ainsi que de la solidarité et de la gentillesse qu'il y régnait. Emue, elle se souvient de la bienveillance que chacun avait envers l'autre.

La fidélité de cette dame de 90 ans à son appartement s'est affirmée avec sa vie de famille. « Je ne partirai pas, même pour tout l'or du monde », insiste celle qui a élevé ses trois filles à cette même adresse, les a vues grandir puis, quitter la résidence pour faire leur vie.

Cette nonagénaire, complètement autonome et alerte, a profité de notre visite pour nous faire part de sa satisfaction des travaux réalisés sur sa résidence, de nos services et de la gentillesse de notre personnel.

**100 ans : Bon anniversaire Nadette !!**

Mercredi 19 juillet, jour de ses 100 ans, Nadette a eu la surprise de recevoir la visite de membres de sa famille et de la SEM4V.

Née le 19 juillet 1923 à Arras, elle vit seule dans son appartement de la Grande Roche à Albertville, depuis août 1998.

Très heureuse et touchée par notre présence à ses côtés le jour de son anniversaire, elle nous a raconté avec plaisir, son histoire pas toujours facile et de nombreux souvenirs.

Avec toute sa tête et un sacré caractère, Nadette, a su nous donner une belle leçon de vie.

**ASSURANCE HABITATION****Attestation  
d'assurance** 

Pour rappel : Le locataire d'un logement a l'obligation de prendre une assurance habitation. L'assurance doit couvrir les risques locatifs, le risque « recours des voisins », le mobilier et la responsabilité civile (cf. contrat de location). Il est également tenu d'assurer son garage, qu'il soit accolé au logement ou non.

Cette obligation s'impose aux locataires durant toute la durée de la location.

A l'échéance de chaque période, les locataires doivent fournir au bailleur une attestation d'assurance en cours de validité couvrant les risques mentionnés ci-dessus. Le manquement à cette obligation peut entraîner la résiliation du bail

Vous pouvez envoyer cette attestation par mail à [contact@sem4v.fr](mailto:contact@sem4v.fr) ou la déposer dans la boîte aux lettres extérieure qui est relevée tous les jours.

**ENQUETE SLS-OPS**

Nous vous informons que l'enquête de Supplément de Loyer Solidarité (SLS) et Occupation du Parc Social (OPS) sera lancée auprès de vous, courant octobre.

**Cette enquête est OBLIGATOIRE.**

Vous aurez obligation de nous transmettre les éléments demandés **avant le 15 décembre 2023**, soit :

- les informations concernant votre foyer (*une fiche sera à compléter*),
- 1 copie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022, de toutes les personnes vivant sous votre toit.

Passé ce délai, une mise en demeure vous sera envoyée et une pénalité sera appliquée à votre compte.

**Conseil pratique :**

Evitez un oubli et gagnez du temps, en nous retournant la fiche complétée et la copie des documents demandés, dès réception du courrier dans votre boîte aux lettres.

**Vous participez à améliorer le  
quotidien de vos voisins ?**

Faites-nous un petit mail pour nous faire connaître vos actions afin que nous puissions les mettre en lumière.

## ACTUALITÉ

## DOSSIER

### Vente : 2 nouveaux biens vous attendent !

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notre site internet [www.sem4v.fr](http://www.sem4v.fr) rubrique « **DEVENIR PROPRIÉTAIRE** »

#### Ugine (73400) - Quartier Gélinox

Pavillon T4 - 91 m<sup>2</sup> - Chauffage individuel gaz

Inclus dans la vente : 1 cave, 1 garage

**Prix de vente : 174 600 €**



#### Albertville (73200) - Quartier Grande Roche

Pavillon T3 - 64 m<sup>2</sup> - Chauffage individuel gaz

Inclus dans la vente : 1 garage

**Prix de vente : 152 380 €**



### ATELIER CUISINE

#### Velouté de potimarron et pommes de terre

Prêt en un rien de temps, ce velouté mettra de la chaleur dans vos soirées d'automne !

#### Ingrédients

- 2 oignons hachés
- 10 cl de crème fraîche
- 1 cuillère à café de curry
- 1 cube de bouillon de poule
- 1 feuille de laurier
- Sel et poivre
- 1 potimarron
- 2 pommes de terre
- 3 gousses d'ail hachées
- 1 pincée de muscade

Couper le potimarron en gros morceaux, retirer les pépins et mettre cuire pour pouvoir ensuite, retirer son écorce.

Eplucher les pommes de terre, puis les couper en gros morceaux.

Faire revenir les oignons émincés et l'ail haché dans un peu de beurre.

Ajouter les pommes de terre et le potimarron, faire revenir 5 minutes.

Recouvrir le tout d'eau, ajouter le bouillon de poule (émietté), le curry, la muscade, la feuille de laurier et laisser mijoter environ 30 minutes à feu doux.

Lorsque les légumes sont cuits (vérifier à l'aide d'un couteau), mixer votre préparation.

Vérifier l'assaisonnement, saler, poivrer selon votre goût puis ajouter la crème fraîche et laisser mijoter encore 2 ou 3 minutes.

**Bon appétit !!**

**SEM4V**

PUBLICATION PÉRIODIQUE GRATUITE  
RÉALISÉE PAR LA SEM4V

#### NOUS CONTACTER

417 av. Perrier de La Bâthie  
73400 UGINE

Tél. : 04 79 32 04 89

URGENCE technique  
en dehors des heures d'ouverture

0 805 288 388

[www.sem4v.fr](http://www.sem4v.fr)

LA CIVILITÉ,  
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS...

AGISSONS ENSEMBLE !

**STOP**  
aux dépôts  
**SAUVAGES**

### Ordures et encombrants : Je dis stop aux dépôts sauvages

C'est la rentrée et donc souvent l'occasion de faire du tri et de changer de décoration.

**Mais... qui dit tri, dit encombrants !**

Comme vous le savez, il est strictement interdit de déposer des déchets et/ou encombrants sur l'espace public, sur le terrain d'autrui, au pied des résidences, au pied des containers à ordures, etc... Tout dépôt sauvage est passible d'une amende d'un montant de 135 €.

Il existe suffisamment de zones de dépôts pour respecter chacun et notre environnement. Alors disciplinons-nous et devenons des citoyens respectueux !

Les ordures ménagères doivent être déposées dans les containers réservés en respectant le tri sélectif et pour les encombrants, différentes déchetteries vous attendent : Gilly/Isère, Ugine, La Bâthie, Beaufort, ND de Bellecombe, La Léchère.

Si vous constatez un dépôt sauvage effectué par un tiers, n'hésitez pas à prendre des photos et à le signaler.

### Le saviez-vous ?

L'automne est la période des jours intermédiaires, située entre les jours les plus longs de l'année (saison de l'été) et les jours les plus courts (saison de l'hiver). Mais c'est aussi la période où nous perdons le moral et nous sentons plus faible.

Il y a plusieurs façons de préparer son corps au retour de l'automne :

- Renforcer ses défenses immunitaires afin de préparer son organisme aux petits tracas de la saison,
- Positiver et garder le sourire,
- Reprendre une activité sportive,
- Prendre du temps pour soi,
- Veiller à ses horaires de sommeil.

« L'automne est une demeure d'or et de pluie. »

